

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 06 juillet 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 30 juin 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Cédric MAUREL.

Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony BLOYET.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-83 ENFANCE/JEUNESSE : TLPG pour l'année 2023/2024

Rapporteur : Madame Alexia SANCHEZ

ADOPTE

Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 7^{ème} adjointe, énonce au Conseil municipal, qu'il convient de reconduire le projet Temps libre prévention Jeunes (TLPJ) pour l'année 2023-2024. Les projets dans le cadre du TLPJ sont les suivants :

- Projet n° 1 : « Collectif théâtre » ;
- Projet n° 2 : « Chantier jeunes octobre 2023 » ;
- Projet n° 3 : « Projet Ado Expo » ;
- Projet n° 4 : « Une saison, une pâtisserie » ;
- Projet n° 5 : « Jeunesse en action » ;
- Projet n° 6 : « Conseil municipal des Jeunes, 3^{ème} année » ;

Madame la 7^{ème} adjointe énonce que le budget prévisionnel est estimé comme suit :

TLPJ 2023/2024
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

DEPENSES ESTIMEES		RECETTES ESTIMEES	
PROJET "COLLECTIF THEATRE"		Ville de Bessières	4 086 €
Intervenant Théâtre (5 séances)	270 €	TLPJ	3 000 €
Alimentation	100 €		
Masse RH	1 521 €	VVV	1 152 €
Total projet cinéma	1 891 €		
		Participation des familles	Gratuité
PROJET "ADO EXPO"			
Matériel pédagogique (Toiles, peinture...)	100,00 €		
Matériel de récup	0,00		
Masse salariale	1 521,00 €		
Total projet "une expo pour une asso"	1 621,00 €		
PROJET "UNE SAISON, UNE PATISSERIE"			
Alimentation	200,00 €		
Masse salariale	351,00 €		
Intervenante (Pâtissière professionnelle)	250,00 €		
Total projet "une saison, une pâtisserie"	801,00 €		
CONSEIL MUNICIPAL JEUNES			
Financement d'un projet du CMJ	500 €		
Masse salariale	1 000 €		
Total CMJ	1 500 €		
CHANTIER JEUNES (Octobre 2023)			
Matériaux/Fournitures	500 €		
Alimentation	200 €		
Masse RH	1 100 €		
Contrepartie chantier (cartes cadeaux)	225 €		
Total chantiers jeunes	2 025 €		
JEUNESSE EN ACTION			
20 missions jeunesse en action	400 €		
Total projet cinéma	400 €		
TOTAL DEPENSES	8 238,00 €	TOTAL RECETTES	8 238,00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 7^{ème} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la reconduction du projet TLPJ 2023-2024 annexé à la présente délibération, et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :

